



L'EPS AU BACCALAUREAT Te S/ES/STL en 2015-2016

Les Activités Physiques Sportives et Artistiques font parties des épreuves obligatoires du baccalauréat et sont affectées du coefficient 2.

L'épreuve est constituée obligatoirement de 3 activités, chacune notée sur 20 points. La note du candidat sera donc constituée de la moyenne des 3 notes, sur 20 points. Toute absence non justifiée par un certificat médical à la date de l'épreuve sera sanctionnée par la note de 0 sur 20 points. **Chaque élève est responsable de la gestion de ses convocations à différentes épreuves du baccalauréat et portera une vigilance particulière aux dates et horaires des épreuves concernées. Toute anomalie devra être signalée dans les plus brefs délais au responsable de niveau.**

Les activités sont choisies parmi celles proposées sur une liste nationale, chaque activité fait l'objet d'un cycle de pratique à la fin duquel une évaluation est faite par 2 enseignants du lycée Sainte Jeanne-Elisabeth, en utilisant un référentiel national de notation : « c'est le contrôle en cours de formation » (CCF).

En début d'année scolaire, l'élève choisit un « menu » de 3 activités parmi ceux proposés par l'équipe enseignante. Les « menus » sont composés, en respectant les obligations qui nous sont imposées par les textes nationaux (par exemple, une pratique collective par menu), mais en tenant compte également des installations disponibles, des effectifs, et d'autres contraintes d'organisation.

L'élève doit être attentif à son choix afin d'orienter celui-ci vers des activités qu'il est apte à pratiquer. En outre, il se doit de faire confiance à son enseignant qui l'aidera dans ses choix.

Les menus sont composés à partir des activités suivantes :

Acrosport : Collectivement, composer et réaliser une chorégraphie gymnique structurée à l'aide d'un support sonore, constitué de figures dont la nature, la forme et le nombre minimal sont imposés. Chaque élève doit occuper différents rôles. La durée minimale est imposée.

Volley-ball : évaluation en match par équipes de 4 joueurs dont le rapport de force est équilibré, sur terrain de 14m sur 7m. L'organisation collective en attaque et en défense, comme l'organisation individuelle en attaque et en défense sont évaluées.

Basket-ball : Evaluation en matchs par équipes de 4 joueurs dont le rapport de force est équilibré. L'organisation collective en attaque et en défense, comme l'organisation individuelle en attaque et en défense sont évaluées.

Tennis de Table : Les matchs se jouent en deux manches gagnantes de 11 points. Chaque candidat dispute plusieurs matchs contre des adversaires de niveau très proche. A l'issue d'une phase de jeu (tout ou partie d'une manche) le candidat analyse la séquence qui vient de se dérouler et propose une stratégie pour la séquence suivante.

Course de demi-fond : Réaliser 3 courses de 500 mètres (une course toutes les 10 minutes). Le projet du coureur (écart au projet), le cumul des 3 courses (performance) ainsi que la préparation et récupération sont évaluées.

Step : Réaliser un enchaînement d'au moins quatre blocs. Cet enchaînement est répété en boucle sur un rythme musical de BPM compris entre 130 et 145 maximum, sur des durées d'effort et de récupération dépendant du mobile choisi. Chaque candidat s'inscrit dans un projet personnel en choisissant parmi les trois mobiles proposés celui qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite à terme obtenir sur son organisme.

Certaines activités se déroulent dans des gymnases à l'extérieur de l'établissement. **Les élèves doivent se reporter au règlement en EPS afin de connaître les modalités de déplacement correspondantes. Chaque élève devra se munir de sa convocation le jour de l'épreuve.**

EPREUVE FACULTATIVE :

Les élèves ont la possibilité de se présenter à une épreuve facultative en fin d'année. Au bac 2014, les épreuves prévues sont les suivantes: Tennis, Judo, Natation de distance. Sur la liste académique (Paris) : Danse et Escalade (liste susceptible d'évolutions au fil des sessions).

L'activité choisie doit être différente de celles pratiquées lors de l'épreuve obligatoire. **Cette épreuve s'adresse à des pratiquants réguliers, les exigences étant élevées.** Il n'y a pas de préparation dans le cadre du lycée. Les élèves intéressés sont invités à en informer leur professeur d'EPS. L'inscription à l'épreuve facultative reste sous la responsabilité du candidat.

Un document sera distribué par la suite offrant davantage de précisions et confirmant ou pas, les activités sportives proposées et arrêtées par le recteur.

INAPTITUDES :

L'élève inapte (quelle que soit la durée) doit immédiatement le faire savoir à son enseignant d'EPS, en lui présentant **personnellement** son certificat médical (certificat médical type distribué) et devra néanmoins **être présent à tous les cours d'EPS (présence obligatoire).**

Tout élève ayant un handicap physique attesté médicalement en début d'année scolaire doit en informer son professeur afin d'envisager, si cela est possible, une pratique adaptée.

Trois cas de figures :

INAPTITUDE TOTALE pour l'année scolaire : en informer son professeur d'EPS, si impossibilité pour l'équipe enseignante de proposer une note en fin d'année, l'épreuve d'EPS, dans son ensemble, sera neutralisée.

INAPTITUDE PARTIELLE : s'il n'y a pas possibilité d'aménagement, l'élève est déclaré non-évaluable.

INAPTE TEMPORAIRE : un rattrapage ponctuel en fin d'année sera organisé pour toutes les épreuves.

Toute inaptitude pourra faire l'objet d'une visite auprès du médecin du rectorat.

L'équipe enseignante EPS
Lycée Sainte Jeanne Elisabeth